



## 1<sup>ère</sup> Edition du Prix Philippe Faure-Brac Champagne Pannier

Mardi 19 Mars 2013 au Palm Beach, Cannes



**Association des Sommeliers de Nice Cote d'Azur Provence**

**Château de Crémat**

442 Chemin de Crémat - 06200 NICE

Contact : Ali Hedayat 06 10 95 97 43 – [contact@asncap.fr](mailto:contact@asncap.fr)

**Agence Force 4/Sophie Morgaut-Lejeune**

10 rue Guillaume Tell – 75017 Paris

Contact : Sophie Morgaut-Lejeune 01 44 40 27 30/0608717509  
[sophie@agence-force4.com](mailto:sophie@agence-force4.com)

## Règlement du concours du Prix Philippe Faure-Brac Présidé par Ali Hedayat

1. Le prix Philippe Faure-Brac se déroule pendant le Salon Rencontres Viticoles organisé par l'Agence Force 4 à Cannes, en collaboration avec l'Association des Sommeliers Nice Côte d'Azur Provence.
2. Le Prix est réservé aux professionnels, hommes et femmes, quelle que soit leur nationalité, qu'ils soient sommeliers professionnels, commis sommelier, maître d'hôtel, chef de rang ou serveur faisant office de sommelier, restaurateurs, proposant des cartes des vins et travaillant dans la région de PACA et MONACO.
3. Toutes les cartes doivent parvenir au plus tard une semaine avant la date du concours. Elles devront être adressées au bureau : A.S.N.C.A.P. – 442 Chemin de Crémat 06200 Nice ou directement par mail : [contact@asnccap.fr](mailto:contact@asnccap.fr)
4. Le comité technique définit toutes les épreuves.
5. Les membres du jury seront choisis par le comité technique.
6. Le Jury est souverain à tous les stades de la compétition. Il peut déclarer une carte vacante si le niveau de la carte est jugé insuffisant. Ses décisions sont sans appel. Le jury veillera au strict respect du concours.
7. Aucun ex aequo n'étant autorisé, Le Président du jury a le pouvoir décisionnel en cas de litige.
8. Le jury se compose du Président ou un membre d'ASNCAP, d'un représentant d'Agence Force 4, d'un journaliste, une ou deux personnalités du monde de vin, un professeur d'Œnologie (maximum 6 personnes au total).
9. Le Prix Philippe Faure-Brac mettra à l'honneur la meilleure carte des vins dans deux catégories de restaurants : restaurant étoilé et restaurant gastronomique.

10. Les cinq critères retenus par le jury du « Prix Philippe Faure-Brac » sont :

- a. « **Commercialisation (originalité de la carte)** » : choix des vins (10 points), choix des vigneron - (15 points) et choix des appellations - (15 points), soit 40 points.
- b. « **Tarification** » : la politique tarifaire est-elle adaptée aux prestations proposées ? - (10 points).
- c. « **Harmonie** » : harmonie de la gamme de vins présentée avec la cuisine de l'établissement - (5 points).
- d. « **Rédaction** » : exactitude de la description des produits, (nom du propriétaire ou du négociant, nom de la cuvée, nom des cépages) - (15 points).
- e. « **Réglementation** » : respect de la législation (respect d'appellation d'origine contrôlée, séparation des vins de table et des vins de pays (ou IGP) à des vins AOC (ou AOP), notion de prix nets) - (30 points).

11. Les cartes peuvent être envoyées par courrier ou par mail.

12. Les cartes des vins doivent porter le nom de l'établissement à part, les télécopies ne sont pas acceptées.

13. Toutes les cartes seront examinées en photocopie noir et blanc pour garder l'anonymat total des établissements.

14. Les documents reçus ne seront pas retournés.

15. Les renseignements erronés, trompeurs ou inexacts, relatifs à une candidature, pourront entraîner son annulation, ceci même après délibération.

16. Le prix Philippe Faure-Brac sera décerné au candidat qui aura obtenu la meilleure note.

1<sup>er</sup> prix : 1 chèque de 1500 € + 1 lot prestige Champagne Pannier

2<sup>ème</sup> : 1 lot prestige Champagne Pannier

Tous les éléments de propriété intellectuelle, noms commerciaux et logos sont la propriété des organisateurs, sauf mentions contraires. Toute reproduction est interdite.

Ce règlement peut être modifié chaque année, 2 mois au plus tard avant le déroulement du concours et avant les inscriptions des participants.

## DOSSIER D'INSCRIPTION

A nous retourner au plus tard le 12 Mars 2013

Par courrier

### Prix Philippe Faure-Brac

Association des Sommeliers de Nice Cote d'Azur Provence

Château de Crémat

442 Chemin de Crémat - 06200 NICE

Ou par mail

[contact@asncap.fr](mailto:contact@asncap.fr)

### LE RESTAURANT

Nom de l'établissement \_\_\_\_\_

Adresse de l'établissement \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Quel type de restaurant : étoilé  gastronomique

Nom du responsable vins ou du sommelier \_\_\_\_\_

Ses coordonnées : tél portable \_\_\_\_\_ email \_\_\_\_\_

Date d'ouverture de l'établissement \_\_\_\_\_

Nombre de références à la carte \_\_\_\_\_

Citer les régions viticoles et ou appellations présentes \_\_\_\_\_

---

Nombre de bouteilles de vin vendues au mois \_\_\_\_\_

Prix de vente moyen \_\_\_\_\_

Quelles régions ou appellations le plus vendues \_\_\_\_\_

Comment se font les achats vins \_\_\_\_\_

### PIECE JOINTE

Règlement du Prix Philippe Faure-Brac 2013 dont le candidat reconnaît avoir pris connaissance.

Après avoir pris pleinement connaissance du règlement du Prix Philippe Faure-Brac 2013, je vous adresse mon bulletin de participation.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Nom et prénom du représentant de l'établissement

Fonction

Signature